

**CONTRAT DE LOCATION DE CHAPEAU**

Numéro de contrat :

ENTRE,

La Société NOVALANDE, SARL au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé au 14 Rue saint Antoine, 14600 Honfleur, immatriculée au R.C.S. de LISIEUX sous le numéro 51770118100011 (ci-après « NOVALANDE »).

d'une part, et

**La Locataire :** .....

Adresse et téléphone:

.....  
.....

Ci-après dénommé la « Locataire »,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

**Article 1 : Objet**

"NOVALANDE" donne en location à

.....

qui accepte le Bien décrit ci-dessous :

Nom du chapeau :

**Article 2 : Durée**

Le Bien est loué pour une durée de ..... ( 6 jours maximum)

Cette période de location commence le ...../...../20....

et prend fin le ...../...../20.....

### **Article 3 : Prix**

La Locataire accepte de louer le Bien pour une somme totale de .....

La réservation du chapeau n'est effective que lorsque la location est payée et le présent contrat signé en deux exemplaires, accompagné du chèque de caution.

Pour information, le prix de vente du Bien est de :

### **Article 4 : Caution**

1. En cas de non-restitution du chapeau, le chèque de caution du locataire sera débité.

La locataire joint au présent contrat un chèque de caution de :

(Prix de vente diminué du prix de la location) .....

2- Cette caution ne sera pas débitée si le bien est rendu à "NOVALANDE".

### **Article 5 : Usage, dégâts.**

1- La Locataire s'engage à prendre soin du Bien loué.

2- Dans le cas où la locataire restitue le Bien en mauvais état, ne correspondant pas à un usage ni à une usure locative normale, la locataire se verra facturer les frais complet du nettoyage

Dans le cas d'un état engendrant la nécessité de procéder à des réparations pour pouvoir réutiliser le chapeau (petite brûlure de cigarettes, chapeau déchirée ...), «NOVALANDE» débitera et facturera le montant des retouches à effectuer (sur présentation de la facture)

Dans le cas d'un état engendrant la non-possibilité pour «NOVALANDE» de pouvoir réutiliser le Bien ou entraînant des frais supérieur à la valeur du Bien pour la remise en état, la caution sera intégralement encaissée. Le Bien sera alors propriété de la Locataire.

### **Article 6 : Fin de la location**

A l'issue de la période de location, le Bien est à retourner à :

NOVALANDE, 14 Rue Saint Antoine, 14600 Honfleur.

Les frais d'expédition de retour sont à la charge de la Locataire.

### **Article 7 : Remarques additionnelles facultatives**

.....  
.....

Fait à Honfleur, le ..... en 2 exemplaires.

Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »